



Déclaration préalable séance plénière du CHSCT du 05 juin 2014.

M. Le Président,

L'ordre du jour de la réunion CHSCT du 05 juin est construit sur un désaccord profond.

En la forme, force est de constater une fois encore, que vous méconnaissiez le règlement intérieur qui vous impose, dans son article 4, d'adresser aux représentants du personnel les documents se rapportant à l'ordre du jour au moins quinze jours avant la date de la réunion¹.

De fait, la séance de ce jour ne peut donc valablement se tenir.

Au fond, dans un contexte de conflits importants au sein de la DGDDI et par solidarité avec les revendications des agents des douanes il a été demandé (à l'exclusion des crédits CHSCT) de ne pas aborder de questions spécifiques à la Douane en attendant que la situation s'améliore.

Compte-tenu des blocages constatés récemment dans le cadre de nos institutions (les boycotts des dernières réunions CHSCT en sont une illustration) une démarche d'apaisement aurait commandé de se limiter aux seuls crédits CHSCT et d'accepter d'évacuer les sujets les plus contestés comme l'a accepté, dans le cadre de son CHSCT, votre homologue du Rhône.

Le règlement CHSCT prévoit que l'ordre du jour est établi en association entre le président et le secrétaire du CHSCT (article 12) . Quel est le sens du mot « association » ?

Il en résulte aujourd'hui un ordre du jour pléthorique établi de manière unilatérale par le Président du CHSCT.

Cet ordre du jour contient des éléments dont nous ne pouvons pas débattre aujourd'hui.

L'inscription du DUERP PAP Douane en particulier constitue une provocation dans un contexte de défiance qui secoue la DGDDI, suite à la mise en œuvre du Projet Stratégique Douanier qui annonce une casse sociale importante et représente une cause importante de malaise au travail chez les personnels. Pour mémoire, les deux précédents groupes de travail sur le DUERP DGDDI ont fait l'objet d'un boycott.

Nous dénonçons les conséquences que font peser sur les agents des différentes administrations du Ministère des Finances, les divers plans de rigueur, qu'ils s'appellent « Démarche Stratégique » pour la DGFIP, « Plan Stratégique » pour la Douane ou « Ambition 2015 » pour l'INSEE.

Nous imposer unilatéralement ce sujet sans être en capacité de nous fournir les documents y afférents dans les temps, démontre la qualité du dialogue social que vous revendiquez !

¹ :Observations de la direction sur les rapports de visite de France Domaine et de la TPH adressé le 23/05/14
: PAP Douane adressé le 23/05/2014
: Registres des douanes adressés le 26/05/2014
: aucun document transmis sur le projet de réinstallation du SPF d'Annecy

En effet, la présentation d'une partie des documents de travail pour cette session, moins de quinze jours avant la séance plénière du 05 juin, (délai déjà bien amputé du fait du pont « obligatoire » de l'Ascension) révèle le mépris à l'encontre des représentants du personnel .

Nous ne sommes pas là simplement pour apporter une caution de dialogue social à des décisions déjà actées ni à un dialogue social fictif fondé sur le respect du formalisme administratif et sur la base « d'avis réputés donnés » ce qui est très emblématique de la condescendance polie et de la surdit   (ou de l'autisme) de la hi  rarchie face aux revendications du personnel de nos deux administrations et    la voix de ses repr  sentants.

La posture du d  ni des repr  sentants de l'administration face    nos revendications et au malaise social est palpable. Se limiter aux apparences d'un dialogue social est une mauvaise r  ponse.

Imposer des sujets en force pour se satisfaire d'un « avis r  put   donn   »...r  v  le la vacuit   des concepts de dialogue social et de d  mocratie.

Sur la base de ces constats, nous ne si  gerons donc pas au CHSCT du 05 juin et nous demandons la reconvoque   du CHSCT en **premi  re convocation** en application de l'article 4 alin  a 1 du r  glement int  rieur.

Nous vous demandons, Monsieur le pr  sident, en application de l'article 10, de veiller    l'application des dispositions r  glementaires dont vous   tes le garant.

Par souci de pouvoir aborder la question des cr  dits (sans   tre pris en otage par d'autres questions dont nous ne voulons pas traiter dans un contexte social difficile) un CHSCT sp  cifique doit imp  rativement pouvoir se tenir pour traiter les questions budg  taires.

Nous joignons    cet effet une demande de r  union d'un nouveau CHSCT conform  ment    l'article 3 du r  glement int  rieur.

Les repr  sentants du personnel du CHSCT 74

PJ : copie du r  glement int  rieur du CHSCT de proximit   dat   de f  vrier 2012
: demande de r  union d'un CHSCT    l'initiative des repr  sentants du personnel

NB : une copie de la pr  sente est adress  e au Secr  tariat G  n  ral.